

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DES GRANDS LACS**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N°05./DO/2026**

Constitution d'un roster de consultants individuels, experts, cabinets, bureaux d'études et firmes spécialisés préqualifiés pour l'appui aux opérations de la BDEGL

1. Contexte et justification

La Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL) est une institution financière de développement intervenant dans les États membres de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), à savoir la République du Burundi, la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda.

Dans le cadre du développement de ses activités et de son portefeuille de projets, la BDEGL est appelée à examiner des opérations de nature, de taille, de complexité et de secteurs diversifiés, nécessitant, à différentes étapes de leur cycle, le recours à des compétences spécialisées.

Ces besoins peuvent notamment intervenir dans l'identification et l'origination des projets, leur qualification et leur préparation, la réalisation ou la revue d'études, leur évaluation et instruction, l'analyse des risques, la conduite de diligences spécialisées, la structuration des financements ainsi que le suivi des opérations financées.

Afin de renforcer la qualité et la célérité de ses opérations, de compléter les compétences disponibles en interne et de faciliter la mobilisation ponctuelle d'expertises adaptées à la nature et à la complexité des dossiers examinés, la BDEGL souhaite constituer un roster de consultants individuels, experts, cabinets, bureaux d'études et firmes spécialisés préqualifiés.

Ce dispositif vise à mettre à la disposition de la Banque une base diversifiée de compétences techniques et professionnelles susceptibles d'être mobilisées selon les besoins, tout en assurant une couverture adéquate des secteurs d'intervention de la Banque et de ses trois Etats membres.

Le présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrit dans le cadre de la Politique d'utilisation des Consultants de la BDEGL et vise à constituer un dispositif permanent de préqualification permettant à la Banque d'identifier et de mobiliser, selon ses besoins et conformément aux procédures applicables, les compétences externes nécessaires à la conduite de ses opérations.

2. Objet de l'Avis à Manifestation d'Intérêt

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour objet d'identifier et de pré-qualifier des consultants individuels, experts, cabinets, bureaux d'études et firmes



spécialisés disposant des qualifications, de l'expérience et des capacités nécessaires pour réaliser des missions d'appui aux opérations de la BDEGL.

Les candidats retenus seront inscrits dans un Roster des consultants, experts et firmes pré qualifiés de la BDEGL, organisé notamment selon :

- le domaine et le sous-domaine d'expertise ;
- le secteur d'intervention ;
- le pays et la zone géographique d'intervention ;
- la nature des missions pouvant être réalisées ;
- le niveau d'expérience et les capacités techniques ;
- la disponibilité et la capacité de mobilisation.

Les candidats peuvent manifester leur intérêt pour un ou plusieurs lots, domaines ou sous-domaines, sous réserve de démontrer les qualifications et expériences correspondantes.

La préqualification et l'inscription au roster ne constituent ni une sélection pour une mission déterminée, ni une attribution de marché, ni un engagement de la BDEGL à confier un volume minimum de prestations au candidat préqualifié. Elles ont pour objet d'identifier, par domaines et sous-domaines d'expertise, des consultants et firmes disposant des qualifications et expériences susceptibles de répondre aux besoins de la Banque.

Le recrutement pour une mission déterminée demeure soumis à la Politique d'utilisation des Consultants de la BDEGL et aux procédures applicables, notamment en ce qui concerne la justification du besoin, l'élaboration des Termes de Référence, la validation budgétaire, le choix du mode de sélection, l'évaluation des propositions et la contractualisation.

3. Catégories de prestataires recherchés

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert notamment aux catégories suivantes :

- 1) **Consultants et experts individuels** : personnes physiques disposant de qualifications académiques, professionnelles et techniques pertinentes ainsi que d'une expérience démontrable dans un ou plusieurs domaines couverts par le présent AMI.
- 2) **Cabinets et firmes spécialisés** : structures légalement constituées dans un des trois pays de la CEPGL (Burundi, RDC et Rwanda) disposant des compétences, références, ressources humaines, expériences et capacités nécessaires pour réaliser des missions dans les domaines concernés.
- 3) **Bureaux d'études et sociétés d'ingénierie** : structures disposant de compétences techniques et sectorielles spécialisées pour la préparation, l'évaluation, l'expertise ou le suivi de projets.
- 4) **Cabinets d'audit, cabinets juridiques et autres structures professionnelles spécialisées** : structures disposant des agréments, habilitations et compétences professionnelles requis pour les missions concernées.

Les candidats peuvent se positionner sur un ou plusieurs lots ou sous-domaines correspondant effectivement à leurs qualifications et références.

4. Domaines d'expertise recherchés

Les expertises recherchées dans le cadre du présent Avis à Manifestation d'Intérêt sont regroupées en six (6) lots, correspondant aux principales familles de compétences susceptibles d'être mobilisées par la BDEGL aux différentes étapes du cycle de ses projets et opérations de financement.

Chaque lot comprend des domaines et sous-domaines d'expertise, dont la nomenclature détaillée et codifiée figure en Annexe 1 du présent Avis à Manifestation d'Intérêt.

Les candidats peuvent manifester leur intérêt pour un ou plusieurs lots, domaines et sous-domaines d'expertise, en fonction de leurs qualifications, expériences, références et capacités effectives.

Le nombre de lots, domaines ou sous-domaines sollicités ne constitue ni un critère de préférence ni un facteur de discrimination dans le processus de préqualification. Chaque candidature est appréciée au regard des qualifications, expériences et références démontrées pour chacun des domaines ou sous-domaines sollicités.

La préqualification dans un domaine ou sous-domaine est indépendante de celle pouvant être obtenue dans les autres domaines ou sous-domaines. Un candidat peut ainsi être préqualifié pour tout ou partie des domaines et sous-domaines pour lesquels il a manifesté son intérêt.

4.1. Lot 1 : Identification, développement et préparation des projets

Ce lot regroupe les expertises intervenant principalement en amont du processus de financement, depuis l'identification et l'origination des opportunités jusqu'à la préparation et à la maturation des projets.

Il couvre notamment les compétences nécessaires à l'identification et à l'analyse des opportunités d'investissement, aux analyses sectorielles, de filières et de chaînes de valeur, aux études de marché, aux études de préaisabilité et de faisabilité, à la préparation des plans d'affaires, à l'analyse de bancabilité, à la modélisation financière préparatoire ainsi qu'au développement et à la structuration initiale des projets.

4.2. Lot 2 : Analyse financière, instruction, risques et structuration des financements

Ce lot regroupe les expertises directement liées à l'analyse financière, à l'instruction des opérations de financement, à l'appréciation des risques supportés par la Banque et à la structuration de ses concours.

Il couvre notamment l'analyse financière et de crédit, l'analyse des états financiers et des flux de trésorerie, l'appréciation de la capacité de remboursement, la modélisation financière, les analyses de sensibilité et tests de résistance, l'analyse des risques de crédit et autres risques financiers ainsi que la structuration des financements, le financement de projets, le



financement d'entreprises, les financements structurés, le cofinancement, la syndication et les mécanismes de garantie ou de partage des risques.

4.3. Lot 3 : Expertises techniques et sectorielles

Ce lot regroupe les compétences techniques et sectorielles nécessaires pour apprécier la conception, la faisabilité, le dimensionnement, les technologies, les procédés, les capacités de production, les coûts, les performances, les besoins d'investissement et les conditions de mise en œuvre des projets examinés par la Banque.

Il couvre notamment les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'agro-industrie, de l'industrie et de la transformation, des mines et carrières, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, des infrastructures, de la construction et de l'immobilier, des transports et de la logistique, du tourisme et de l'hôtellerie, de la santé et de l'industrie pharmaceutique, des télécommunications, du numérique et des technologies, ainsi que tout autre secteur pertinent au regard du mandat et des opérations de la BDEGL.

Les expertises relevant de ce lot peuvent être mobilisées aussi bien pour la préparation et l'instruction des projets que pour les revues techniques, contre-expertises et missions de suivi nécessitant une compétence sectorielle spécialisée.

4.4. Lot 4 : Audit, diligences approfondies, expertise juridique, fiscale et conformité

Ce lot regroupe les expertises spécialisées permettant à la Banque de conduire, compléter ou faire vérifier les diligences nécessaires à l'appréciation de la situation d'un promoteur, d'une entreprise, d'un projet ou d'une opération.

Il couvre notamment les audits et diagnostics financiers, comptables, opérationnels, organisationnels et institutionnels ; les diligences approfondies (Due Diligence) financières, commerciales, opérationnelles, juridiques, fiscales, institutionnelles, de gouvernance, d'intégrité et de réputation ; les expertises juridiques et réglementaires ; ainsi que les diligences en matière de connaissance du client (KYC), de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (AML/CFT), d'identification des bénéficiaires effectifs, de personnes politiquement exposées, de sanctions, d'intégrité, de fraude, de corruption et d'investigations spécialisées.

Les analyses de risques directement liées à l'appréciation financière, à la décision de crédit et à la structuration du financement relèvent du Lot 2. Les risques juridiques, fiscaux, réglementaires, de conformité, d'intégrité, de réputation ou de gouvernance faisant l'objet de diligences spécialisées relèvent du présent lot.

4.5. Lot 5 : Environnement, social, climat et développement durable

Ce lot regroupe les expertises nécessaires à l'identification, à l'évaluation, à la gestion et au suivi des dimensions, impacts et risques environnementaux, sociaux et climatiques associés aux projets ainsi qu'à l'appréciation de leur contribution au développement durable.



Il couvre notamment les études d'impact environnemental et social, les plans et systèmes de gestion environnementale et sociale, les audits et diligences environnementales et sociales, la biodiversité, les risques climatiques, l'adaptation et la résilience, l'atténuation du changement climatique, la finance climatique et verte, le genre et l'inclusion sociale, l'engagement des parties prenantes, la réinstallation et la compensation, la santé et la sécurité au travail ainsi que les normes, standards et pratiques ESG.

4.6. Lot 6 : Evaluation des garanties et des actifs

Ce lot regroupe les expertises relatives à l'identification, à l'examen et à l'évaluation des biens et actifs proposés en garantie des financements de la BDEGL.

Il couvre notamment l'appréciation de l'état physique, technique et fonctionnel des actifs, la détermination de leur valeur de marché et, lorsque requis, de leur valeur de réalisation ou de liquidation, l'appréciation de leur liquidité ainsi que l'identification des facteurs susceptibles d'affecter leur valeur ou leurs conditions de réalisation.

Les catégories concernées comprennent notamment les biens immobiliers, les équipements et actifs industriels, les matériels roulants, engins et autres actifs mobiliers, les actifs aéronautiques, les actifs nautiques et navals ainsi que les autres actifs spécialisés susceptibles d'être admis en garantie par la Banque.

Les prestataires déjà préqualifiés par la BDEGL dans le cadre d'un processus spécifique relatif à l'évaluation des garanties et des actifs pourront être intégrés ou référencés dans le roster général, selon les modalités arrêtées par la Banque et sous réserve du maintien des conditions ayant fondé leur préqualification.

La nomenclature codifiée des domaines et sous-domaines d'expertise correspondant aux six lots figure en Annexe 1. Les candidats sont invités à utiliser les codes qui y sont repris pour identifier avec précision les domaines et sous-domaines pour lesquels ils sollicitent leur préqualification.

5. Etendue indicative des prestations

Selon la nature du projet, le stade de son développement et les besoins de la Banque, les prestataires préqualifiés pourront notamment être appelés à :

- identifier ou analyser des opportunités de projets ;
- réaliser, compléter ou revoir des études ;
- effectuer des analyses et expertises techniques, financières, commerciales, juridiques, fiscales, environnementales, sociales ou autres ;
- participer à des missions de terrain ;
- réaliser des due diligences ;
- procéder à des revues indépendantes ou contre-expertises ;
- analyser ou élaborer des modèles financiers ;
- appuyer l'évaluation et l'instruction des projets ;
- contribuer à la structuration d'opérations de financement ;
- examiner des questions ou diligences spécialisées ;

- évaluer des actifs ou garanties ;
- réaliser des missions de suivi technique, financier, environnemental ou social ;
- effectuer des audits, diagnostics ou évaluations spécifiques ;
- produire des rapports, notes techniques, avis ou recommandations répondant aux termes de référence de la Banque.

L'intervention d'un prestataire externe constitue un appui spécialisé et ne se substitue pas aux responsabilités propres de la BDEGL en matière d'instruction, d'appréciation et de décision sur ses opérations.

6. Couverture géographique et capacité de mobilisation

La BDEGL souhaite disposer d'une couverture adéquate de ses trois Etats membres : la République du Burundi, la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda. Les candidats devront préciser :

- leur pays et lieu principal d'établissement ;
- leurs bureaux, représentations ou ressources disponibles, le cas échéant ;
- les pays, provinces, districts, villes et zones dans lesquels ils peuvent intervenir ;
- leur capacité à intervenir dans plusieurs États membres ;
- leur capacité à mobiliser des experts sur le terrain ;
- leurs délais habituels de mobilisation.

La Banque pourra également préqualifier des experts ou firmes établis en dehors des Etats membres lorsque la rareté, la technicité ou la complexité des compétences recherchées le justifie.

7. Conditions d'éligibilité et critères de préqualification

7.1. Consultants et experts individuels

Les candidats devront notamment justifier :

- de qualifications académiques et professionnelles pertinentes ;
- des agréments, habilitations ou inscriptions professionnelles requis, le cas échéant ;
- d'une expérience professionnelle démontrable dans les domaines sollicités ;
- de références pertinentes dans des missions similaires ;
- d'une bonne connaissance du ou des secteurs concernés ;
- de leur capacité et disponibilité pour réaliser les missions confiées ;
- de leur aptitude à travailler de manière indépendante et professionnelle.

7.2. Cabinets, bureaux d'études et firmes

Les candidats devront notamment justifier :

- d'une existence juridique régulière ;
- des autorisations et agréments professionnels applicables ;
- d'une expérience pertinente dans les domaines sollicités ;
- de références dans des missions comparables ;

- de ressources humaines qualifiées et mobilisables ;
- d'une organisation et de capacités techniques adaptées ;
- d'une capacité à produire des livrables professionnels et documentés.

Une expérience avec des banques, institutions financières, institutions de financement du développement, bailleurs de fonds, fonds d'investissement ou organismes comparables constituera un atout.

8. Indépendance, intégrité, confidentialité et conflits d'intérêts

Les prestataires préqualifiés seront tenus au respect strict des exigences d'indépendance, d'intégrité, de confidentialité, d'éthique professionnelle et d'absence de conflits d'intérêts.

Avant toute mission, le prestataire devra déclarer toute relation professionnelle, financière, commerciale ou personnelle susceptible d'affecter ou de donner l'apparence d'affecter son indépendance à l'égard du promoteur, de ses actionnaires, de ses partenaires ou de toute autre partie concernée.

Les informations et documents auxquels le prestataire aura accès dans le cadre de sa mission devront être traités comme confidentiels et ne pourront être utilisés à d'autres fins.

La BDEGL pourra écarter un prestataire d'une mission en cas de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.

9. Composition du dossier de manifestation d'intérêt

9.1. Consultants et experts individuels

Le dossier comprendra notamment :

1. une lettre de manifestation d'intérêt signée ;
2. une fiche de candidature dûment complétée indiquant les lots et sous-domaines sollicités ;
3. un curriculum vitae détaillé ;
4. les copies des diplômes et qualifications pertinentes ;
5. les agréments, inscriptions ou habilitations professionnelles applicables ;
6. les références de missions comparables ;
7. les attestations de bonne exécution ou références vérifiables, lorsque disponibles ;
8. l'indication des pays et zones géographiques d'intervention ;
9. l'indication des langues de travail ;
10. une déclaration d'indépendance et de conflits d'intérêts ;
11. tout autre document permettant d'apprécier les compétences et l'expérience du candidat.

9.2. Cabinets, bureaux d'études et firmes

Le dossier comprendra notamment :

1. une lettre de manifestation d'intérêt signée ;
2. une fiche de candidature indiquant les lots et sous-domaines sollicités ;

3. une présentation générale de la structure ;
4. les documents légaux de constitution et d'enregistrement ;
5. les agréments ou autorisations professionnelles applicables ;
6. les domaines et sous-domaines de spécialisation ;
7. la liste des principaux experts proposés accompagnée de leurs CV ;
8. les références de missions comparables ;
9. les attestations de bonne exécution ou références vérifiables, lorsque disponibles ;
10. la couverture géographique ;
11. les capacités et délais habituels de mobilisation ;
12. une déclaration d'indépendance et de conflits d'intérêts ;
13. tout document démontrant les capacités techniques et professionnelles du candidat.

10. Processus de sélection et de préqualification

Les candidatures seront examinées notamment au regard :

- de la conformité administrative et professionnelle ;
- des qualifications académiques et professionnelles ;
- de l'expérience générale ;
- de l'expérience spécifique dans le ou les domaines sollicités ;
- de la pertinence des références de missions comparables ;
- de l'expérience avec les banques, institutions financières et institutions de financement du développement ;
- de la connaissance sectorielle ;
- de la connaissance des marchés et environnements d'intervention ;
- de la couverture géographique ;
- de la disponibilité et de la capacité de mobilisation ;
- de la qualité des références présentées.

La préqualification pourra être effectuée par lot, domaine ou sous-domaine d'expertise. La préqualification dans un domaine ne vaut pas automatiquement qualification dans les autres domaines sollicités.

La BDEGL pourra procéder à toute vérification qu'elle jugera utile concernant les informations, qualifications et références fournies et pourra demander des informations complémentaires ou organiser des entretiens avec certains candidats.

11. Constitution et gestion du roster

A l'issue du processus de préqualification, les candidats satisfaisant aux critères de la Banque seront inscrits dans le Roster des consultants, experts et firmes préqualifiés de la BDEGL.

Le roster pourra notamment être structuré selon :

- le type de prestataire ;
- le lot ;
- le domaine et sous-domaine d'expertise ;
- le secteur ;

- le pays et la zone d'intervention ;
- le niveau d'expérience ;
- les langues de travail ;
- la capacité de mobilisation.

L'inscription au roster ne constitue pas un contrat de prestation, ne garantit aucun volume de missions et ne confère aucun droit d'exclusivité.

La BDEGL pourra déterminer une durée de validité du roster, procéder à son actualisation périodique et prévoir des mécanismes permettant d'intégrer de nouvelles compétences selon l'évolution de ses besoins.

La Banque pourra suspendre ou retirer un prestataire du roster notamment en cas de qualité insuffisante des prestations, non-respect des délais, fausse déclaration, conflit d'intérêts non déclaré, manquement aux obligations de confidentialité ou tout autre manquement professionnel.

12. Modalités de mobilisation des prestataires

La mobilisation d'un consultant ou d'une firme inscrit au roster intervient en fonction des besoins de la BDEGL et conformément à sa Politique d'utilisation des Consultants et aux autres procédures applicables.

Pour chaque mission, l'unité ou la Direction concernée identifie et justifie le besoin de recours à une expertise externe, prépare les Termes de Référence précisant notamment l'objet, l'étendue des prestations, les résultats et livrables attendus, les qualifications requises et les délais d'exécution, et s'assure de la disponibilité budgétaire correspondante.

Le mode de sélection applicable est déterminé conformément à la Politique d'utilisation des Consultants de la BDEGL. Selon la nature, la complexité et les conditions de la mission, la sélection peut notamment intervenir par appel d'offres ouvert, consultation restreinte ou, dans les cas autorisés et dûment justifiés, par sélection de gré à gré.

Lorsqu'une consultation est effectuée à partir du roster, les consultants ou firmes à consulter sont identifiés au regard notamment du domaine et du sous-domaine d'expertise requis, des qualifications et expériences pertinentes, des références, de la capacité de mobilisation, de la localisation de la mission et, le cas échéant, des performances antérieures.

La sélection pour une mission déterminée est effectuée sur la base des critères prévus par la Politique et précisés dans les documents de consultation ou les Termes de Référence applicables à la mission.

Toute mission confiée à un consultant ou à une firme fait l'objet d'un contrat, d'une lettre de mission, d'un accord-cadre ou de tout autre instrument contractuel approprié précisant notamment les prestations et livrables attendus, les délais, les modalités de supervision et de validation, les honoraires et frais applicables ainsi que les obligations de confidentialité, d'indépendance et de gestion des conflits d'intérêts.

13. Evaluation des prestations et maintien dans le roster

Les prestations réalisées pourront faire l'objet d'une évaluation par la BDEGL portant notamment sur :

- la qualité technique des travaux ;
- la conformité aux termes de référence ;
- la qualité des livrables ;
- le respect des délais ;
- la disponibilité et la réactivité ;
- l'indépendance et le professionnalisme ;
- la qualité de la collaboration avec les équipes de la Banque.

Les résultats de ces évaluations pourront être pris en compte pour la mobilisation ultérieure du prestataire ainsi que pour son maintien, sa suspension ou son retrait du roster.

14. Présentation des manifestations d'intérêt

Les candidats intéressés sont invités à transmettre leur manifestation d'intérêt, rédigée en français ou en anglais, avec la mention :

« Manifestation d'intérêt – Constitution du Roster des consultants, experts et firmes préqualifiés de la BDEGL – Lot(s) n° / Domaine(s) : »

au plus tard le **22/10/2026 à 12 heures, heure de Goma (GMT+2)**, à l'adresse électronique suivante : consultance@bdegl.org

Les demandes d'informations complémentaires pourront être adressées au **Directeur Général de la Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL)** selon les modalités qui seront précisées par la Banque.

14. Réserve de la Banque

La publication du présent Avis à Manifestation d'Intérêt ne saurait être interprétée comme un engagement de la BDEGL à contracter avec l'un quelconque des candidats.

La BDEGL se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le processus de préqualification, conformément à ses règles et procédures, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnisation des candidats.

Fait à Goma, le 22/09/2026

**BANQUE DE DEVELOPPEMENT
DES ETATS DES GRANDS LACS**



ANNEXES :

1. Nomenclature codifiée des domaines et sous-domaines d'expertise
2. Fiche standard de candidature et de positionnement
3. Grille d'évaluation pour la pré-qualification et l'inscription au roster

ANNEXE 1 : NOMENCLATURE CODIFIEE DES DOMAINES ET SOUS-DOMAINES D'EXPERTISE

La présente nomenclature précise les domaines et sous-domaines d'expertise correspondant aux six (6) lots définis au point 4 de l'Avis à Manifestation d'Intérêt.

Les candidats sont invités à indiquer, dans leur fiche de candidature, le ou les codes correspondant précisément aux domaines et sous-domaines pour lesquels ils sollicitent leur préqualification.

Le candidat peut sélectionner autant de domaines et sous-domaines qu'il estime correspondre à ses compétences. Le nombre de domaines ou sous-domaines sélectionnés ne constitue ni un avantage ni un désavantage dans le processus de préqualification. Chaque domaine ou sous-domaine sollicité est apprécié au regard des qualifications, expériences et références qui lui sont propres.

LOT 1 : IDENTIFICATION, DEVELOPPEMENT ET PREPARATION DES PROJETS

Code	Domaine / sous-domaine d'expertise
1.1	Identification et origination de projets
1.2	Recherche et analyse d'opportunités d'investissement
1.3	Analyses sectorielles et études de filières
1.4	Analyse des chaînes de valeur
1.5	Etudes de marché et analyse de la demande
1.6	Etudes de pré faisabilité
1.7	Etudes de faisabilité
1.8	Etudes technico-économiques
1.9	Préparation et maturation des projets
1.10	Elaboration et revue de plans d'affaires (Business Plans)
1.11	Analyse de bancabilité
1.12	Modélisation financière pour la préparation des projets
1.13	Estimation des coûts d'investissement et d'exploitation (CAPEX/OPEX)
1.14	Planification et programmation de la mise en œuvre
1.15	Développement et structuration initiale de projets
1.16	Partenariats public-privé (PPP) et autres montages de développement de projets

LOT 2 : ANALYSE FINANCIERE, INSTRUCTION, RISQUES ET STRUCTURATION DES FINANCEMENTS

Code	Domaine / sous-domaine d'expertise
2.1	Analyse financière des entreprises
2.2	Analyse financière des projets
2.3	Analyse et interprétation des états financiers
2.4	Analyse des flux de trésorerie et de la capacité de remboursement
2.5	Analyse de crédit
2.6	Analyse et évaluation du risque de crédit
2.7	Analyse des risques financiers
2.8	Analyse des risques de marché, de taux, de change et de liquidité
2.9	Analyses de sensibilité, scénarios et tests de résistance (Stress Tests)
2.10	Modélisation financière pour l'instruction
2.11	Évaluation de la viabilité financière
2.12	Structuration financière des opérations
2.13	Financement de projets (Project Finance)
2.14	Financement d'entreprises (Corporate Finance)
2.15	Financements structurés
2.16	Cofinancement et syndication
2.17	Garanties financières et mécanismes de partage des risques
2.18	Restructuration financière et opérations en difficulté

LOT 3 : EXPERTISES TECHNIQUES ET SECTORIELLES

3.1 Agriculture, élevage, pêche et agro-industrie

Code	Sous-domaine d'expertise
3.1.1	Agronomie et productions végétales
3.1.2	Cultures industrielles et de rente
3.1.3	Horticulture, maraîchage et arboriculture
3.1.4	Élevage et productions animales
3.1.5	Pêche et aquaculture
3.1.6	Irrigation et aménagements hydro-agricoles
3.1.7	Mécanisation agricole
3.1.8	Semences, intrants et services agricoles
3.1.9	Stockage, conservation et conditionnement
3.1.10	Transformation agroalimentaire
3.1.11	Chaînes de valeur et commercialisation agricoles
3.1.12	Infrastructures et équipements agricoles et agro-industriels

3.2 Industrie et transformation

Code	Sous-domaine d'expertise
3.2.1	Ingénierie industrielle
3.2.2	Procédés et technologies de production
3.2.3	Machines, équipements et lignes de production
3.2.4	Dimensionnement des capacités de production
3.2.5	Maintenance et fiabilité industrielles
3.2.6	Productivité et optimisation des procédés
3.2.7	Qualité, normalisation et certification industrielle

3.2.8	Industries manufacturières et de transformation
-------	---

3.3 Mines, carrières et ressources naturelles

Code	Sous-domaine d'expertise
3.3.1	Géologie et exploration
3.3.2	Estimation et classification des ressources et réserves
3.3.3	Ingénierie et exploitation minières
3.3.4	Traitement, concentration et transformation des minerais
3.3.5	Métallurgie
3.3.6	Carrières et matériaux de construction
3.3.7	Equipements et infrastructures minières
3.3.8	Economie, planification et développement miniers

3.4 Energie

Code	Sous-domaine d'expertise
3.4.1	Hydroélectricité
3.4.2	Energie solaire
3.4.3	Energie éolienne
3.4.4	Biomasse et bioénergie
3.4.5	Energie thermique
3.4.6	Production, transport et distribution d'électricité
3.4.7	Mini-réseaux et électrification décentralisée
3.4.8	Stockage d'énergie
3.4.9	Efficacité énergétique
3.4.10	Infrastructures énergétiques spécialisées

3.5 Eau, assainissement et gestion des déchets

Code	Sous-domaine d'expertise
3.5.1	Hydrologie et hydrogéologie
3.5.2	Captage et production d'eau
3.5.3	Traitement de l'eau
3.5.4	Adduction et réseaux de distribution
3.5.5	Assainissement et traitement des eaux usées
3.5.6	Gestion, traitement et valorisation des déchets
3.5.7	Infrastructures hydrauliques

3.6 Infrastructures, construction et immobilier

Code	Sous-domaine d'expertise
3.6.1	Génie civil
3.6.2	Routes et voiries
3.6.3	Ponts et ouvrages d'art
3.6.4	Bâtiments et infrastructures

3.6.5	Architecture
3.6.6	Structures, géotechnique et fondations
3.6.7	Economie de la construction / mètreur-économiste (Quantity Surveying)
3.6.8	Estimation et contrôle des coûts de construction
3.6.9	Développement immobilier
3.6.10	Infrastructures industrielles, parcs industriels et zones économiques

3.7 Transport et logistique

Code	Sous-domaine d'expertise
3.7.1	Transport routier
3.7.2	Transport ferroviaire
3.7.3	Transport aérien et aéronautique
3.7.4	Transport lacustre et fluvial
3.7.5	Transport maritime
3.7.6	Ports et infrastructures portuaires
3.7.7	Aéroports et infrastructures aéroportuaires
3.7.8	Logistique et chaînes d'approvisionnement
3.7.9	Entreposage et plateformes logistiques
3.7.10	Mobilité et systèmes de transport

3.8 Tourisme et hôtellerie

Code	Sous-domaine d'expertise
3.8.1	Développement hôtelier
3.8.2	Exploitation et gestion hôtelière
3.8.3	Infrastructures et équipements touristiques
3.8.4	Ecotourisme et tourisme durable
3.8.5	Analyse et développement des marchés touristiques

3.9 Santé et industrie pharmaceutique

Code	Sous-domaine d'expertise
3.9.1	Economie, organisation et gestion de la santé
3.9.2	Infrastructures sanitaires
3.9.3	Équipements médicaux et biomédicaux
3.9.4	Industrie pharmaceutique
3.9.5	Production et conditionnement de médicaments
3.9.6	Dispositifs médicaux
3.9.7	Laboratoires, qualité et certification pharmaceutiques

3.10 Télécommunications, numérique et technologies

Code	Sous-domaine d'expertise
3.10.1	Télécommunications
3.10.2	Réseaux et infrastructures numériques
3.10.3	Systèmes d'information
3.10.4	Centres de données (Data Centers) et infrastructures informatiques
3.10.5	Cybersécurité
3.10.6	Services et plateformes numériques
3.10.7	Technologies financières (FinTech)

3.10.8	Transformation digitale
--------	-------------------------

3.11 Banques, institutions financières et inclusion financière

Code	Sous-domaine d'expertise
3.11.1	Banques commerciales et banques de développement
3.11.2	Institutions de microfinance et systèmes financiers décentralisés
3.11.3	Inclusion financière et financement des PME/PMI
3.11.4	Modèles économiques et stratégie des institutions financières
3.11.5	Gouvernance et organisation des institutions financières
3.11.6	Gestion actif-passif (Asset and Liability Management – ALM)
3.11.7	Gestion de trésorerie et liquidité des institutions financières
3.11.8	Gestion et qualité des portefeuilles de crédit
3.11.9	Analyse des systèmes, procédures et processus de crédit
3.11.10	Réglementation et supervision prudentielles des institutions financières
3.11.11	Fonds de garantie et mécanismes de partage des risques
3.11.12	Services financiers numériques, paiements et finance digitale
3.11.13	Autres expertises spécialisées relatives aux institutions financières

3.12 Autres expertises techniques et sectorielles spécialisées

Code	Sous-domaine d'expertise
3.12.1	Autres expertises techniques ou sectorielles pertinentes au regard du mandat et des opérations de la BDEGL, à préciser par le candidat

LOT 4 : AUDIT, DILIGENCES APPROFONDIES, EXPERTISE JURIDIQUE, FISCALE ET CONFORMITE

4.1 Audit et diagnostics

Code	Sous-domaine d'expertise
4.1.1	Audit financier et comptable
4.1.2	Audit opérationnel
4.1.3	Diagnostic organisationnel
4.1.4	Diagnostic institutionnel
4.1.5	Diagnostic de gouvernance
4.1.6	Contrôle interne
4.1.7	Audit et diagnostic de performance

4.2 Diligences approfondies (Due Diligence)

Code	Sous-domaine d'expertise
4.2.1	Diligence financière (Financial Due Diligence)
4.2.2	Diligence commerciale (Commercial Due Diligence)
4.2.3	Diligence opérationnelle (Operational Due Diligence)
4.2.4	Diligence juridique (Legal Due Diligence)

56

4.2.5	Diligence fiscale (Tax Due Diligence)
4.2.6	Diligence institutionnelle et de gouvernance (Corporate Due Diligence)
4.2.7	Diligence d'intégrité et de réputation (Integrity Due Diligence)
4.2.8	Autres diligences spécialisées

4.3 Expertise juridique, fiscale et réglementaire

Code	Sous-domaine d'expertise
4.3.1	Droit bancaire et financier
4.3.2	Droit des affaires et droit OHADA
4.3.3	Droit des sociétés
4.3.4	Droit des contrats
4.3.5	Droit des sûretés
4.3.6	Droit foncier et immobilier
4.3.7	Droit fiscal et fiscalité des opérations
4.3.8	Droit minier
4.3.9	Droit de l'énergie
4.3.10	Droit des partenariats public-privé (PPP)
4.3.11	Droit des transports
4.3.12	Réglementation sectorielle
4.3.13	Structuration et sécurisation juridique et contractuelle des opérations

4.4 Conformité, KYC, intégrité et investigations

Code	Sous-domaine d'expertise
4.4.1	Connaissance du client (Know Your Customer – KYC)
4.4.2	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (AML/CFT)
4.4.3	Identification et vérification des bénéficiaires effectifs
4.4.4	Personnes politiquement exposées (PEP)
4.4.5	Sanctions et listes restrictives
4.4.6	Analyse d'intégrité et de réputation
4.4.7	Prévention et détection de la fraude et de la corruption
4.4.8	Investigations spécialisées
4.4.9	Audit forensique (Forensic Audit)

LOT 5 : ENVIRONNEMENT, SOCIAL, CLIMAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Code	Domaine / sous-domaine d'expertise
5.1	Études d'impact environnemental et social (EIES)
5.2	Plans de gestion environnementale et sociale (PGES)
5.3	Audits et diligences environnementales et sociales
5.4	Systèmes de gestion environnementale et sociale
5.5	Biodiversité et gestion des ressources naturelles
5.6	Risques climatiques et analyse de vulnérabilité
5.7	Adaptation et résilience au changement climatique

5.8	Atténuation du changement climatique et réduction des émissions
5.9	Bilan carbone et empreinte carbone
5.10	Finance climatique et finance verte
5.11	Genre et inclusion sociale
5.12	Engagement et consultation des parties prenantes
5.13	Réinstallation, compensation et restauration des moyens de subsistance
5.14	Santé et sécurité au travail
5.15	Normes, standards et reporting ESG
5.16	Suivi environnemental et social des projets

LOT 6 : EVALUATION DES GARANTIES ET DES ACTIFS

Code	Domaine / catégorie d'actifs
6.1	Biens immobiliers
6.2	Équipements et actifs industriels
6.3	Matériels roulants, engins et autres actifs mobiliers
6.4	Actifs aéronautiques
6.5	Actifs nautiques et navals
6.6	Autres actifs spécialisés

Modalité de sélection

Dans sa fiche de candidature, le candidat indique les codes correspondant aux domaines et sous-domaines pour lesquels il sollicite sa préqualification et présente, pour chacun d'eux, les qualifications, expériences et références permettant d'en apprécier la pertinence.

La BDEGL se réserve la possibilité de retenir un candidat pour tout ou partie des domaines et sous-domaines sollicités, sur la base des résultats de l'évaluation de sa candidature.

ANNEXE 2 : FICHE STANDARD DE CANDIDATURE ET DE POSITIONNEMENT

La présente fiche doit être complétée par tout candidat souhaitant être préqualifié et inscrit dans le roster de la BDEGL.

Les informations fournies doivent être exactes, vérifiables et appuyées, lorsque requis, par les pièces justificatives correspondantes.

A. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

A.1. Type de candidat

- ☐ Consultant / Expert individuel
☐ Cabinet / Bureau d'études
☐ Société d'ingénierie
☐ Cabinet d'audit
☐ Cabinet juridique ou fiscal
☐ Firme spécialisée
☐ Autre structure professionnelle : _____

A.2. Informations générales

Information	Réponse du candidat
Nom et prénom / Raison sociale	
Nationalité / Pays d'enregistrement	
Adresse professionnelle	
Ville / Pays	
Téléphone	
E-mail	
Site internet, le cas échéant	
Personne de contact, pour les personnes morales	
Fonction de la personne de contact	
Année de création / Nombre d'années d'expérience	

Pour les personnes morales, continuer :

Information	Réponse
Forme juridique	
Numéro d'immatriculation	
Numéro d'identification fiscale	
Ordre professionnel / Agrément, le cas échéant	
Nombre total de collaborateurs	
Nombre d'experts permanents	

B. POSITIONNEMENT DANS LA NOMENCLATURE DES EXPERTISES

Le candidat indique ci-dessous les codes des domaines et sous-domaines pour lesquels il sollicite sa préqualification, conformément à la nomenclature figurant en Annexe 1.

Le candidat peut solliciter plusieurs domaines ou sous-domaines. Il doit toutefois être en mesure de démontrer, pour chacun d'eux, des qualifications, expériences et références pertinentes.

Lot	Code du domaine / sous-domaine	Intitulé	Nombre d'années d'expérience	Nombre de références pertinentes

Secteur(s) de spécialisation complémentaire(s), le cas échéant :

.....

C. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE ET CAPACITE DE MOBILISATION

C.1. Pays dans lesquels le candidat dispose d'une expérience professionnelle

☐ Burundi

☐ République Démocratique du Congo

☐ Rwanda

☐ Autres pays d'Afrique : _____

☐ Autres : _____

C.2. Capacité d'intervention

Elément	Réponse
Pays de résidence / implantation principale	
Autres implantations ou représentations	
Pays dans lesquels le candidat peut intervenir	
Provinces/régions ou zones particulières couvertes, le cas échéant	
Capacité à effectuer des missions de terrain	☐ Oui ☐ Non
Capacité à intervenir dans plusieurs États membres	☐ Oui ☐ Non
Délai indicatif de mobilisation	
Disponibilité pour des missions de courte durée	☐ Oui ☐ Non
Disponibilité pour des missions de moyenne/longue durée	☐ Oui ☐ Non
Disponibilité pour des missions à distance	☐ Oui ☐ Non

D. FORMATION, QUALIFICATIONS ET CERTIFICATIONS

D.1. Consultant individuel

Diplôme / Qualification	Domaine	Institution	Pays	Année

50

D.2. Certifications, agréments ou affiliations professionnelles

Certification / Agrément / Affiliation	Organisme	Pays	Année / Validité

Pour les cabinets et firmes, cette rubrique porte sur les agréments et qualifications de la structure. Les qualifications des experts proposés sont présentées dans leurs CV.

E. EXPERIENCE ET REFERENCES PERTINENTES

Le candidat présente les missions les plus pertinentes au regard des domaines et sous-domaines pour lesquels il sollicite sa préqualification.

Période	Client	Pays	Mission / Projet	Code(s) d'expertise concerné(s)	Nature des prestations réalisées	Rôle du candidat	Référence vérifiable

Le candidat privilégiera les références permettant d'établir directement son expérience dans les domaines et sous-domaines sollicités.

F. EXPERIENCE AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES ET DE DEVELOPPEMENT

Indiquer, le cas échéant, les expériences réalisées pour ou avec :

- ☐ Banques commerciales
- ☐ Banques de développement
- ☐ Institutions financières internationales
- ☐ Institutions de microfinance
- ☐ Fonds d'investissement
- ☐ Fonds de garantie
- ☐ Administrations ou entreprises publiques

☐ Bailleurs de fonds / partenaires techniques et financiers

☐ Autres : _____

Principales références :

.....

G. CAPACITE TECHNIQUE ET RESSOURCES HUMAINES / PERSONNES MORALES

Cette section est réservée aux cabinets, bureaux d'études, sociétés d'ingénierie et autres firmes.

G.1. Principaux experts susceptibles d'être mobilisés

Nom et prénom	Fonction / Spécialité	Code(s) d'expertise	Années d'expérience	Pays de résidence	Statut au sein de la firme

Les CV des principaux experts sont joints à la candidature.

G.2. Moyens et capacités particulières

Le candidat précisera, lorsque pertinent, les moyens techniques, logiciels, équipements, laboratoires, bases de données, partenariats ou autres ressources spécialisées dont il dispose pour l'exécution des missions correspondant aux domaines sollicités.

H. LANGUES DE TRAVAIL

Langue	Niveau
Français	☐ Excellent ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Elémentaire
Anglais	☐ Excellent ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Elémentaire
Kirundi	☐ Excellent ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Elémentaire
Kinyarwanda	☐ Excellent ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Elémentaire
Swahili	☐ Excellent ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Elémentaire
Autre : _____	☐ Excellent ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Elémentaire

50

I. INDEPENDANCE, INTEGRITE ET CONFLITS D'INTERETS

Le candidat déclare :

- ☐ que les informations fournies dans la présente candidature sont exactes et vérifiables ;
- ☐ qu'il dispose des qualifications et expériences déclarées pour les domaines et sous-domaines sollicités ;
- ☐ qu'il s'engage à respecter les exigences d'indépendance, d'intégrité, de confidentialité et d'éthique professionnelle applicables aux missions qui pourraient lui être confiées ;
- ☐ qu'il informera la BDEGL de toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent avant l'acceptation d'une mission ;
- ☐ qu'il accepte que la BDEGL procède à la vérification des informations, qualifications et références communiquées dans le cadre de la présente candidature.

Conflit d'intérêts ou situation particulière à déclarer, le cas échéant :

.....

J. PIECES JOINTES A LA CANDIDATURE

- ☐ Lettre de manifestation d'intérêt
- ☐ Curriculum vitae détaillé — consultant individuel
- ☐ Présentation institutionnelle — personne morale
- ☐ Diplômes et qualifications pertinentes
- ☐ Agréments / licences / inscriptions professionnelles applicables
- ☐ Documents légaux d'existence — personne morale
- ☐ Références de missions comparables
- ☐ Attestations de bonne exécution ou coordonnées de référence, lorsque disponibles
- ☐ CV des principaux experts — personne morale
- ☐ Autres documents justificatifs : _____

K. CERTIFICATION DU CANDIDAT

Je soussigné(e), _____, certifie que les informations contenues dans la présente fiche et dans les documents joints sont, à ma connaissance, exactes et complètes.

Je reconnais que toute déclaration substantiellement fausse ou trompeuse peut entraîner le rejet de la candidature ou, lorsque la préqualification a déjà été accordée, la suspension ou le retrait du candidat du roster de la BDEGL.

Nom : _____

Qualité : _____

Lieu et date : _____

Signature : _____

6

ANNEXE 3 : GRILLE D'EVALUATION POUR LA PREQUALIFICATION ET L'INSCRIPTION AU ROSTER

1. Objet et portée de la grille

La présente grille est exclusivement destinée à l'évaluation des candidatures aux fins de préqualification et d'inscription au roster des consultants, experts, cabinets, bureaux d'études et firmes spécialisés de la BDEGL.

La préqualification est appréciée par domaine ou sous-domaine d'expertise sollicité, conformément à la nomenclature figurant en Annexe 1.

Lorsqu'un candidat sollicite plusieurs domaines ou sous-domaines, chacun d'eux fait l'objet d'une appréciation distincte. La BDEGL peut ainsi préqualifier un candidat pour tout ou partie des domaines et sous-domaines sollicités.

Le nombre de lots, domaines ou sous-domaines sollicités ne constitue ni un avantage ni un désavantage dans l'évaluation.

La préqualification et l'inscription au roster ne constituent ni une sélection pour une mission déterminée, ni une attribution de marché. La présente grille ne se substitue pas aux critères et procédures applicables au recrutement d'un consultant pour une mission déterminée.

La sélection et la contractualisation pour toute mission spécifique sont effectuées conformément à la Politique d'utilisation des Consultants de la BDEGL, aux Termes de Référence de la mission et aux autres procédures applicables, notamment en ce qui concerne le mode de sélection, les critères d'évaluation des propositions techniques et financières et les conditions de contractualisation.

2. Vérification préalable de l'éligibilité

Avant toute notation, la BDEGL vérifie la recevabilité de la candidature et la conformité des pièces requises.

La non-satisfaction d'une condition d'éligibilité obligatoire ou l'absence d'un agrément, d'une autorisation ou d'une qualification légalement requis pour l'exercice de l'expertise concernée entraîne la non-préqualification dans le domaine ou sous-domaine correspondant.

3. Critères de préqualification

Critère	Pondération
A. Formation, qualifications et certifications professionnelles	20 points
B. Expérience professionnelle générale pertinente	15 points
C. Expérience spécifique dans le domaine ou sous-domaine sollicité	30 points
D. Qualité et pertinence des références comparables	20 points
E. Expérience avec les banques, institutions financières, institutions de développement ou partenaires techniques et financiers	5 points
F. Connaissance de l'environnement régional et capacité d'intervention	5 points

G. Disponibilité et capacité de mobilisation	5 points
TOTAL	100 points

4. Résultat de la préqualification

L'évaluation aboutit, pour chaque domaine ou sous-domaine sollicité, à l'un des résultats suivants :

- ☐ Préqualifié
- ☐ Préqualifié sous réserve de vérification ou de complément d'information
- ☐ Non préqualifié

L'inscription définitive au roster intervient après les vérifications que la BDEGL juge nécessaires, notamment celles portant sur les références, qualifications, agréments, indépendance, conflits d'intérêts et informations déclarées par le candidat.

La BDEGL se réserve la faculté de vérifier les informations fournies, de contacter les références indiquées et de solliciter tout document ou clarification nécessaire à l'établissement de la qualification du candidat.